

Montréal, le 26 octobre 2023

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> André Turmel  
Fasken  
800, rue du Square Victoria, bureau 3700  
Montréal (Québec) H4Z 1E9

**Objet : Demande d'approbation des modifications à la méthode de cheminement des coûts pour l'établissement des charges d'exploitation.  
Dossier de la Régie : R-4235-2023**

---

Maître Turmel,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu la demande de la FCEI de ce jour visant à obtenir un délai pour le dépôt de sa contestation à certaines des réponses données par Hydro-Québec aux demandes de renseignements de cette dernière.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie permet à la FCEI de déposer sa contestation **au plus tard le 27 octobre 2023, à 16 h.**

Veillez agréer, Maître Turmel, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml